



TRANFERT D'ACTIVITES DE DIRAMODE VERS PPP : 206 SALARIES CONCERNES

L'entreprise prévoit de rattacher tous les personnels DIRAMODE travaillant pour les magasins français à la société juridique qu'est P.P.P. (DR et ADR du réseau, service du personnel, comptabilité etc...). La Direction présente son projet en indiquant qu'il n'y aura aucune conséquence directe pour ces salariés dont les contrats seront maintenus en l'état.

Dès la première information, F.O. a immédiatement réagi en relevant que ce projet devait faire l'objet de négociations avec les organisations syndicales. En effet :

- Quid des avantages des salariés de DIRAMODE ? L'harmonisation des avantages sociaux demandée par F.O dans le cadre des NAO 2014 va-t-elle s'opérer et quand ?
- Quid des instances de représentation du personnel ? Nous rappelons que les dotations aux C.E. sont elles-mêmes différentes...

Les représentants F.O., toujours lucides, ne se laissent jamais endormir par les discours rassurants de la direction: **l'expérience montre que dans la mise en œuvre des réorganisations ce sont toujours les salariés qui trinquent !**

La première réunion du processus de consultation a eue lieu le mardi 15 avril 2014, dans des conditions que nous n'avons pas cautionnées...

Déjà l'organisation des réunions est un grand mélange des genres : le CE PPP avec le CE Diramode et le CCE. Quelle(s) manipulation(s) cache ce «fourre-tout» ???

...Tout cela avec l'accord de la majorité en place.

Le code du travail est là pour protéger les salariés, et nous avons à cœur de le voir respecter. Ce qui n'est pas le cas !

Oui ! La situation est exceptionnelle...

... et nous pouvons y répondre de manière exceptionnelle à travers un accord de méthodes posant "des règles du jeu" adaptées et transparentes (comme pour le PSE en 2010, FO avait alors été signataire). Quand il est question de moyens la direction est toujours réticente, mais n'était-ce pas **l'intérêt collectif et légitime des 206 salariés concernés** ? (prise en charge du recours à un expert conseil indépendant de la direction, prise en charge de rédaction des comptes rendus des réunions exceptionnelles, temps de délégation spécifique pour rencontrer les 206 salariés concernés etc...)

Quoi qu'il en soit les élus F.O. restent concentrés sur les préoccupations des salariés, Nous avons déjà interpellé la direction sur les points de négociation pour lesquels nous ne lâcherons rien :

- le comité d'entraide auquel peuvent faire appel les salariés DIRAMODE dans une situation financière précaire (malheureusement ils sont nombreux).
- les avantages sociaux DIRAMODE sur certains points plus avantageux pour DIRAMODE : grille d'ancienneté, jours de congés pour événements familiaux, budget social
- le maintien des usages DIRAMODE,
- les conditions d'application des 35 heures,
- le droit syndical et les impacts sur les instances et le fonctionnement des Instances de Représentation du Personnel (C.E., C.C.E., D.P.)

Vous savez que vous pouvez compter sur vos représentants qui sauront résister pour ne pas voir vos niveaux de revenus encore une fois sacrifiés,

Adressez-vous à eux sans hésitez pour leur faire part de vos préoccupations.

Pour une information régulière, laissez vos adresses mails à vos contacts FO :

PPP **Maley UPRAVAN** 06 77 08 87 00 maley.upravan@wanadoo.fr

DIRAMODE **Patricia TISSEGOUINE** 06 25 46 29 59 tisseguine.patricia@numericable.fr

